

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ALFRED NEYMARCK

Les impôts et la richesse publique de 1869 à 1897

Journal de la société statistique de Paris, tome 39 (1898), p. 4-22

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1898__39__4_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1898__39__4_0)

© Société de statistique de Paris, 1898, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

LES IMPOTS ET LA RICHESSE PUBLIQUE DE 1869 A 1897.

SOMMAIRE.

- I. La situation de la France depuis 25 ans.
- II. Recettes budgétaires en 1869 et en 1897.
- III. Recettes des principaux impôts en 1869, 1876, 1897.
- IV. Quel a été l'emploi de ces milliards ? Dépenses comparées des exercices 1869, 1876, 1897.
- V. La dette publique : les causes de son accroissement.
- VI. Les dépenses de la guerre et de la marine. Les comptes de liquidation.
- VII. Ce qu'a coûté la guerre de 1870.
- VIII. Était-il possible d'éviter ces dépenses.
- IX. Notre vieux régime fiscal.
- X. Indices économiques, commerciaux, industriels, financiers, sur l'état de la France.
- XI. Ce que prouvent ces indices et ces chiffres.
- XII. Les œuvres d'assistance, de bienfaisance.
- XIII. Résumé général et conclusion. — Le respect des contribuables.
- XIV. Tableaux annexes : dépenses budgétaires annuelles et totales de 1869 à 1897. — Répartition, par services, des dépenses principales des exercices 1869 à 1897 : dette publique, guerre, marine, colonies, travaux publics, instruction publique.

I.

LA SITUATION DE LA FRANCE DEPUIS 25 ANS.

Plus d'un quart de siècle s'est écoulé depuis la guerre de 1870 et la Commune de 1871. A la veille de ces événements, la France était riche et prospère. L'année 1869 est citée, aujourd'hui encore, comme l'époque la plus brillante du régime impérial et de ceux qui l'avaient précédé. La guerre et la Commune sont survenues et ont frappé cruellement notre pays. Il a fallu, tout à la fois, au lendemain de 1870-1871, alors que tout était désorganisé, anéanti, trouver du crédit, se procurer les milliards de la rançon, augmenter les anciens impôts, en créer de nouveaux. Quand le pays fut délivré de l'occupation étrangère et qu'il commença à se relever, on décida d'exécuter un vaste programme de travaux publics qui porta le nom de *Plan Freycinet*, auquel collaborèrent Gambetta et Léon Say (1).

(1) Voir le discours de M. Léon Say au Sénat, les 19 et 20 décembre 1883.

La France se remit au travail et reprit sa marche en avant : mais survinrent le phylloxéra, puis le krack de 1882. Les excédents budgétaires disparaissent, faisant place bientôt aux déficits. Les expéditions et conquêtes coloniales, en Tunisie, au Tonkin, au Congo, à Madagascar, accroissent les dépenses et les impôts. Des événements politiques intérieurs agitent et passionnent le pays : démission de M. Thiers, le 24 mai 1873 ; dissolution de la Chambre, le 16 mai 1877 ; en 1878, démission du maréchal de Mac-Mahon ; en 1888, démission de M. Grévy ; en 1887, l'agitation boulangiste ; puis, plus près de nous encore, l'assassinat du regretté M. Carnot ; l'élection, puis la démission de M. Casimir-Périer, remplacé par M. Félix Faure : 6 présidents de la République depuis septembre 1870 ; 38 présidents du conseil ou changements de ministères ; 43 ministres des finances (1), et presque autant de ministres du commerce, tels sont les principaux faits dont nous avons été les témoins.

Quelle a été leur influence sur le pays, sur ses affaires, sur la richesse publique ? Comment la France a-t-elle pu faire face aux charges de la guerre ? A quels chiffres s'élevaient les impôts payés en 1859 et quel en est aujourd'hui le montant ? Quel a été le coût de la guerre ? Quelles ont été les dépenses budgétaires principales effectuées depuis 1869 ? Quelles ont été les principales recettes ? Ces chiffres établis, quel a été le mouvement économique, financier, commercial et industriel de 1869 à nos jours ? La France s'est-elle appauvrie ou enrichie ? Sa situation générale est-elle meilleure ou plus mauvaise ?

Cette étude, dont nous venons d'indiquer les principales lignes, s'appuie sur des documents officiels : nous avons voulu laisser les chiffres parler eux-mêmes. Ce sont eux qui nous montreront la marche des impôts et de la richesse publique dans cette période agitée, traversée par les événements les plus graves qui puissent frapper une nation.

II.

LES RECETTES BUDGÉTAIRES EN 1869 ET EN 1897.

Le total des recettes budgétaires de l'exercice 1869, y compris les recettes normales du budget de 1868 et qui faisaient antérieurement l'objet de comptes spéciaux, s'élevait à 1 879 404 712 fr. (2).

En 1897, d'après la loi de finances du 29 mars 1897, le total général des voies et moyens de l'exercice 1897 a été fixé à 3 331 902 251 fr., sans parler ni des budgets de l'Algérie (3), ni des budgets annexes rattachés par ordre au budget général de 1897 (4). En comprenant ces chapitres divers, les recettes totales se chiffrent par 3 385 440 145 fr. (5).

En 1897, le fisc reçoit donc directement ou indirectement des contribuables,

(1) Voir la liste chronologique des ministres des finances dans l'*Annuaire des contributions directes*, 1896, p. 168 et suiv., dans l'*Annuaire des Finances* 1897-1898, p. 27 et suiv. et dans le *Bulletin de statistique et de législation comparée du Ministère des finances*, janvier 1897, p. 101 et suiv.

(2) *Projet de loi du budget de 1898*. Impr. n° 2430, 1^{er} volume, p. 57.

(3) Le total général des voies et moyens pour l'Algérie est fixé à 53 802 194 fr. (*Journal officiel*, 30 mars 1897, p. 1884).

(4) Le total des dépenses des budgets annexes s'élève à 116 653 534 fr. (*Journal officiel*, 30 mars 1897, p. 1884).

(5) Loi de 1897 votée. Voir Annexes à l'Exposé des motifs du budget de 1898, n° 2430, p. 57.

1 506 millions, en chiffres ronds, de plus qu'en 1869. Les contributions directes, l'enregistrement, les douanes, les boissons, les postes et télégraphes, les tabacs, ont procuré, en majeure partie, au Trésor ces énormes recettes. D'après les comptes définitifs des finances, 1 600 millions ont été fournis par plusieurs de ces gros chapitres budgétaires.

Nous avons fait ce relevé, aussi exactement que possible, en prenant comme points de comparaison les années 1869, 1876, 1897 : 1869, année qui précède celle de la guerre ; 1876, un an après le vote de la Constitution de 1875 ; 1897, l'époque actuelle (1).

III.

RECETTES DES PRINCIPAUX IMPÔTS EN 1869, 1876, 1897.

	1869 (2).	1876 (3).	1897 (4).
	Millions.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, FONDS GÉNÉRAUX.	332,4	388,2	476,7 ¹
TAXES ASSIMILÉES	7,1	24,6	37,9
VALEURS MOBILIÈRES	»	34,9 ²	65,7 ³
ENREGISTREMENT.	367,6 ⁷	470,6	529,1 ³
TIMBRE.	89,3	153,8 ³	176,4
DOUANES	144,6	289,6 ³	409,6
BOISSONS.	249,8	399,2	459,4
POSTES	94,6	114,3	177,3
TÉLÉGRAPHES	11,3 ³	18,7	37,9 ³ (5)
TABACS.	254,7	322,3 ⁴	381,0 ⁵
TOTAUX.	1 551,4	2 216,2	2 751 »

De 1869 à 1897, les recettes des contributions directes s'élèvent de 332 à 476 millions ; les taxes assimilées de 7 à 37 millions ; l'impôt de 3 p. 100 sur les valeurs mobilières créé en 1872 et porté à 4 p. 100 en 1890, rapportait 34 millions en 1876 et 65 millions en 1897 ; les droits d'enregistrement grossissent de 367 à 529 millions ; ceux du timbre montent de 89 à 176 millions ; les douanes rapportaient 144 millions en 1869 et 409 millions en 1897 ; le produit des boissons

(1) M. Pelletan a évalué ce que la France payait d'impôts à la fin de la Restauration, de la Monarchie de Juillet, de l'Empire et de l'Assemblée nationale, aux chiffres suivants :

1820.	1847.	1869.	1876.
Millions.			
772,2	1 033,9	1 525,5	2 284,3

Mais ces chiffres d'impôts, faisait remarquer M. Pelletan, n'ont aucune signification effective, si on ne les compare pas à la richesse du pays à diverses époques. Sous la Restauration, les impôts prenaient 54 p. 100 de la part de la fortune publique ; à la fin de Louis-Philippe, cette part tombait à 50 p. 100 et à 41 p. 100 en 1869, à la fin de l'Empire. Elle remonte à 48 p. 100 en 1871 et redescend à 46 p. 100 en 1889. (*Rapport sur la situation financière de la France*, p. 86 et 87.

(2) Compte définitif des recettes.

(3) *Ibid.*, Compte général de l'administration des finances de 1895, p. 586 et suiv.

(4) Loi de finances, 29 mars 1897.

(5) Téléphones : 9,6⁴.

passé de 249 à 459 millions ; les postes produisent 94 millions en 1869 et 177 millions en 1897 ; les tabacs, 254 millions en 1869 et 381 millions en 1897.

IV.

QUEL A ÉTÉ L'EMPLOI DE CES MILLIARDS ? — DÉPENSES COMPARÉES DES EXERCICES 1869, 1876, 1897.

Comment ces milliards ont-ils été dépensés ? Quel en a été l'emploi ? Les chiffres vont encore répondre. Il a fallu payer l'accroissement de charges de la dette publique, renouveler le matériel de guerre, les arsenaux, refaire une frontière au pays, accroître les dépenses de la marine ; il a fallu dépenser pour l'instruction publique, les travaux publics ; et de plus, faire face aux charges des pensions civiles et militaires qui n'ont pas cessé de s'accroître.

En 1869, le total des paiements effectués pour les pensions civiles et militaires s'élevait à 100 593 228 fr. et en 1896 à 240 473 529 fr., soit une augmentation de 139 880 301 fr. soit 139 p. 100 ! Si l'on déduit de ces paiements le montant des recettes encaissées à titre de retenue, on trouve que les charges réelles du Trésor étaient de 67 759 226 fr. en 1869 et de 199 345 385 fr. en 1895, soit une augmentation effective de 131 586 159 fr. (1). En même temps qu'il acquittait ces dépenses indispensables, urgentes, l'État continuait à avancer aux grandes compagnies de chemins de fer, signataires des conventions de 1883, et aux autres compagnies non soumises aux conventions, y compris l'Algérie, des sommes considérables qui, au 31 août 1896, s'élevaient à 1 238 421 472 fr. 40 c., soit 782 647 724 fr. 24 c. pour les compagnies soumises au régime des conventions de 1883, et 455 733 748 fr. 16 c. par les autres. Ces avances remboursables sont, pour le Trésor, de véritables créances dont la rentrée est maintenant assurée par suite du développement du trafic et des recettes des compagnies.

Pour trouver et obtenir ces ressources, des impôts nouveaux ont été nécessaires et ces impôts eux-mêmes ont augmenté les frais de perception : de ce chef seul, l'accroissement des dépenses n'est pas moindre de 144 millions depuis 1869. Les grosses dépenses budgétaires de la dette publique, de la guerre, de la marine, de l'instruction publique, des travaux publics, sans parler des autres chapitres du budget, coûtent à elles seules 1 273 millions de plus qu'en 1869.

On peut en juger par le relevé suivant (voir p. 8).

Examinons maintenant, chapitre par chapitre, ces grosses augmentations.

V.

LA DETTE PUBLIQUE : LES CAUSES DE SON ACCROISSEMENT.

De 1869 à 1897, l'accroissement de la dette publique n'est pas moindre de 655 millions. La dette publique perpétuelle s'élevait à 386 millions en 1869 ; elle

(1) Voir le mouvement des pensions depuis 1854 (*Bulletin de statistique et de législation comparée*, avril 1896, p. 474 et suiv.). Voir également la *Statistique des pensions civiles* (*Bulletin de statistique et de législation comparée*, juin 1897, p. 632 et suiv.).

était de 693 millions en 1897, soit une augmentation de 79,5 p. 100 ; la dette à terme s'est accrue de 98 millions à 325 millions, soit une augmentation de 231,6 p. 100 ; la dette viagère, qui était de 109 millions en 1869, s'élève en 1897 à 230 millions, soit une augmentation de 111 p. 100.

Répartition, par nature, des dépenses des exercices 1869, 1876, 1897.

	1869 (1).	1876 (2).	1897 (3).
	Millions.		
DETTE { perpétuelle. . .	386,5	743,8	693,68
{ à terme	98,8	283,9	325,96
{ viagère	109,4	120,6	230,68
GUERRE	433,3	536,4	622,551
MARINE.	161,8	165 »	258,167
INSTRUCTION PUBLIQUE .	54,4	75,8	211,675
TRAVAUX PUBLICS. . . .	183,8	203,2	214,35
FRAIS DE PERCEPTION . .	245,8	281,5 (4)	389,3
TOTAUX.	1 673,9	2 410,3	2 946,3

Quelles sont les causes principales de ces accroissements ? La guerre, les travaux publics, les pensions civiles et militaires. C'est en rentes perpétuelles 5 p. 100, converties depuis en 4 1/2 et en 3 1/2 que nos emprunts libératoires ont été effectués en 1871 et 1872 : nous en payons encore les intérêts, d'où, en majeure partie, l'accroissement du chapitre de la dette perpétuelle.

On a voulu développer les travaux publics, mettre à exécution le plan Freycinet, constituer un réseau d'État : ce sont les emprunts en rentes amortissables inscrites au chapitre de la dette à terme qui ont procuré les capitaux nécessaires ; d'où l'explication de l'accroissement de cette dette. Quant à la dette viagère, son accroissement s'explique par l'augmentation annuelle du nombre des pensions civiles et militaires.

Mais c'est surtout la guerre de 1870 qui est la cause de l'accroissement de la dette publique, accroissement qui serait plus important encore, sans les conversions de 1883 et de 1894 qui ont réduit la rente 5 p. 100 en 3 1/2. Nous avons bien payé les 5 milliards d'indemnité aux Allemands ; nous avons acquitté 7 autres milliards de frais qui ont été la conséquence de la guerre, — comme nous l'indiquerons plus loin, — mais, en réalité, comme nous le disons plus haut, nous payons toujours aux porteurs de titres de rente les intérêts des emprunts de 1871-1872. Nous supportons toujours les charges de la guerre.

(1) Voir Exposé général des motifs du budget de 1893. Impr. n° 1959, p. 58.

(2) *Ibid.*

(3) Loi du 29 mars 1897.

(4) Au sujet des frais de régie et de perception des impôts, M. Pelletan, après une étude comparative avec les autres pays, constate qu'« il ne semble pas, d'une façon générale, que la perception des impôts soit chère en France ». (*Rapport sur la situation financière de la France*, p. 50.)

M. E. Boulanger (voir son *Rapport au Sénat sur le budget de 1892*, p. 16 et suiv.) a traité cette question avec grands détails et réfuté l'opinion que les frais de perception des impôts sont trop élevés. Dans le même chapitre, M. Boulanger s'occupe du nombre des fonctionnaires et constate combien leurs traitements sont modiques.

Le premier emprunt en rentes 5 p. 100, émis à 82 fr. 50 c., en vertu de la loi du 20 juin 1871 et du décret du 23 juin 1871, produisit	2 225 991 045 fr.
Le second emprunt en rentes 5 p. 100, émis à 84 fr. 50 c., en vertu de la loi du 15 juillet 1872, produisit.	3 498 741 639
TOTAL.	5 724 738 684 fr.

Par cette double émission de 5 p. 100, l'État s'était, on le voit, procuré une somme totale de 5 724 738 684 fr. moyennant une charge de 341 935 040 fr. Le taux moyen ressortait à 5,90 p. 100.

Par suite des conversions de 1883 et de 1894, la réduction totale des charges de l'État s'est élevée par rapport au service primitif de la rente 5 p. 100 à 101 916 070 fr. 812.

De sorte, qu'en chiffres ronds, la dette perpétuelle a, depuis 1869, une surcharge de 240 millions imputable aux emprunts de la guerre contractés en 1871 et 1872 (1). Voilà la cause principale et l'explication de l'accroissement de la dette publique : c'est, suivant une expression de M. Magne, toujours juste, toujours exacte, « *c'est la guerre et toujours la guerre qui redoit aux budgets* ».

M. le premier président Boulanger a fait remarquer bien souvent dans ses discours au Sénat et dans ses rapports, combien étaient accablantes les charges de la guerre et de quel poids énorme elles pèsent et pèseront sur nos budgets, sur la dette publique. Dans son rapport au Sénat, sur le budget de 1892, il faisait remarquer que « de 1869 à 1891, la charge annuelle de la dette a passé de 459 à 1 299 millions, avec un accroissement de 840 millions ».

Plus de la moitié de cette augmentation provient des dépenses de guerre. Les emprunts qui s'y rapportent montent (en chiffres ronds) à 11 milliards et demi de francs (2) dont le dixième environ est amorti. La répercussion de ces emprunts sur le budget ordinaire peut être évaluée à 430 millions (3). Si l'on ajoute à cette majoration des crédits de la dette, l'accroissement des crédits budgétaires affectés aux dépenses ordinaires de l'armée et des colonies montant à 414 millions, on atteint pour le chiffre total de l'accroissement des dépenses militaires ou coloniales (4) la somme de 844 millions, soit plus de la moitié de l'augmentation générale des dépenses ordinaires depuis 1869 qui s'élève à 1 630 millions (5).

(1) Pour tous les détails relatifs à nos emprunts de 1870 et 1871, lire le Rapport, si intéressant et si documenté, de M. Paul Delombre, aujourd'hui président de la commission du budget, au nom de la commission du budget de 1895 (ministère des finances). Impr. n° 903 : annexe au procès-verbal de la séance du 28 juillet 1894, p. 5 à 17.

(2) Emprunts directs.	8 130 millions.	(3) Reliquat des emprunts.	350 millions.
Compte de liquidation.	1 930 —	Compte de liquidation.	26 —
Budget extraordinaire.	1 410 —	Budget extraordinaire.	56 —
	<u>11 470 millions.</u>		<u>432 millions.</u>

(4) A la fin de 1891, M. E. Boulanger évaluait les frais des expéditions coloniales à 420 millions :

Tonkin	269 millions.
Madagascar.	12 —
Tunisie	126 —
Congo.	2 —

(5) *Rapport sur le budget de 1892*, p. 9 et 10, impr. n° 119.

VI.

LES DÉPENSES DE LA GUERRE ET DE LA MARINE. — LES COMPTES DE LIQUIDATION.

Quant aux dépenses militaires de la guerre et de la marine et du coût de la guerre de 1870, des documents de source sûre permettent encore d'indiquer ce qu'elles coûtent.

M. Pelletan, dans son *Rapport sur la situation financière de la France* (pages 50 et 51), fait remarquer que « les dépenses militaires étaient en grande partie commandées par la situation de l'Europe » ; les transformations qui ont obligé tous les peuples à augmenter considérablement leurs sacrifices par leur dépense, sont, dit-il, « l'application de la science à l'outillage de la guerre et ensuite le service obligatoire qui confond l'armée avec la nation ».

M. Pelletan établissait comme suit les sommes dépensées par la France pour la reconstitution de ses forces militaires, sans compter les dépenses annuelles du budget ordinaire pour la guerre et la marine :

Guerre :

Premier compte de liquidation. . .	427 314 614 fr.
Second . . .	938 833 422
Budgets extraordinaires	1 207 558 885
Total. . . .	2 573 706 921 fr.

soit par an 150 millions en moyenne.

M. Burdeau, rapporteur général du budget de 1891, avait évalué les dépenses des comptes de liquidation et celles des budgets extraordinaires de la guerre de 1879 à 1890 à 2 milliards 765 millions (1).

En ajoutant aux dépenses des deux comptes de liquidation et des budgets extraordinaires, celles inscrites aux budgets ordinaires depuis 1869, les dépenses totales de la guerre, de la marine et des colonies ne s'élèvent pas à moins de 25 milliards. On trouvera plus loin le relevé de ces dépenses établies d'après les chiffres mêmes de nos budgets. Si l'on y comprend, comme l'a fait M. Boulanger, les dépenses engagées pour soutenir la guerre et payer l'indemnité à l'Allemagne, ces dépenses ne s'élèveraient pas à moins de 32 milliards.

Dans son rapport au Sénat sur le budget de 1889, M. Boulanger estimait, en effet, que la moyenne annuelle des dépenses militaires de la France, ordinaires et extraordinaires, peuvent être évaluées pour chaque gouvernement à :

Restauration	250 millions.
Monarchie de Juillet	450 —
République de 1848	500 —
Empire	800 —
République de 1870	1 200 —

(1) Voir Rapport général sur le budget de 1891. Imp. n° 77; 1890, p. 2 et 3.

M. Boulanger comprenait dans les dépenses extraordinaires, dont le montant a servi à constituer cette moyenne de 1 200 millions, les dépenses engagées pour soutenir la guerre et payer l'indemnité imposée par l'Allemagne, soit par ce fait 8 129 millions. L'indemnité de guerre a augmenté la moyenne annuelle de 300 millions (1).

En adoptant ce chiffre de 1 200 millions, indiqué par M. Boulanger, avec sa haute compétence, les dépenses de la guerre et de la marine, y compris cette surcharge de 300 millions, auraient coûté au pays de 1871 à 1897, soit depuis 27 ans, 32 milliards 400 millions.

VII.

CE QU'A COUTÉ LA GUERRE DE 1870.

Quant au coût de la guerre de 1870, les évaluations suivantes varient de 9 milliards 200 millions à 11 milliards 471 millions.

D'après M. Mathieu Bodet, la guerre de 1870 a coûté à la France 9 820 643 000 fr., plus 66 390 000 fr. de revenus annuels provenant de la cession de l'Alsace-Lorraine (2).

M. Magne, dans le rapport adressé à M. Thiers le 28 octobre 1873, les évaluait à 9 287 882 000 fr. (3).

M. Léon Say, dans son travail sur le *Rachat des chemins de fer*, a évalué ces dépenses à 11 471 411 661 fr. La différence entre l'évaluation de M. Léon Say et celle de M. Magne se trouve dans les dépenses du compte de liquidation que M. Magne ne pouvait évaluer et que M. Léon Say a ajoutées au tableau récapitulatif faisant suite à son travail du 15 décembre 1881 publié dans le *Journal des Économistes* (4).

En août 1883, M. Mathieu Bodet évaluait à nouveau à 10 milliards les charges de la guerre de 1870 (5).

M. Jules Roche, dans son rapport général sur le budget de 1886 (6), évaluait ces charges à 11 milliards 75 millions, comme suit :

Dettes perpétuelle	8 130 000 000 fr.
Arrérages de cette dette.	345 370 665
Capitaux remboursables éteints seulement en 1953.	1 165 037 985
Intérêts de cette dette jusqu'à extinction définitive.	1 435 577 758
Total.	11 075 986 408

sans compter la partie de la rente 3 p. 100 amortissable affectée à la guerre et à la marine.

(1) Voir le *Dictionnaire des finances*, t. I^{er}, p. 332.

(2) *Rapport sur la situation financière de la France*, par C. Pelletan. Impr. n° 1031, 1890, p. 32.
— *Rapport*, de J. Roche, sur le budget de 1886. Impr. n° 3176, p. 9.

(3) *Les Finances de la France de 1870 à 1885*, par Alfred Neymarck. In-8°, Guillaumin et C^{ie}, éditeurs. 1885, p. 5.

(4) *Le Rachat des chemins de fer*, par Léon Say. *Journal des Économistes*, décembre 1881.

(5) *Journal des Économistes*, août 1883.

(6) *Rapport général sur le budget de 1885*. Imp. n° 3176, p. 16.

Dans son rapport de 1886 sur le budget, M. Jules Roche, rectifiant ces chiffres, arrivait à un total de 10 milliards 880 millions se décomposant comme suit :

Pour la dette perpétuelle. . .	8 241 708 966 fr.
— amortissable . .	2 638 476 223
Total.	10 880 185 189 fr.

M. Camille Pelletan, dans son *Rapport sur la situation financière de la France*, reprenant les premiers chiffres de M. Mathieu Bodet, déduit du total la reconstitution du matériel de guerre « qui nous a laissé, dit-il, un outillage de défense évidemment supérieur à l'outillage perdu » ; il arrive à un total de 9 228 000 000 de francs (1).

Quand on songe que ces charges énormes pèsent encore sur le pays ; que les intérêts des milliards empruntés sont encore supportés par nos budgets annuels, on peut affirmer que jamais un pays n'a eu pareil fardeau : et quand on voit aujourd'hui l'effort qu'il a fallu déployer, on peut affirmer encore, sans crainte d'être taxé d'optimisme, que la situation financière et économique de la France, serait incomparable à celle de n'importe quel pays du monde, si elle avait été affranchie de ce fardeau écrasant qui l'étreint depuis la guerre de 1870.

VIII.

ÉTAIT-IL POSSIBLE D'ÉVITER CES DÉPENSES ?

Ces chiffres montrent l'augmentation vertigineuse des charges publiques, l'accroissement des impôts. Était-il possible d'éviter ces charges, de ne pas effectuer ces dépenses, de ne pas augmenter les anciens impôts, de ne pas en créer de nouveaux ? Personne, à quelque parti politique qu'il appartienne, ne pourrait le prétendre. Est-ce que les dépenses qui ont été faites, l'ont été en pure perte pour le pays ? Est-ce que, par exemple, les travaux publics qui ont été si critiqués, après avoir été réclamés et votés par tous les partis, ont été inutiles ? Comme le disait le regretté M. Carnot, alors qu'il était ministre des finances : « La génération qui suivra n'aura pas, plus que la nôtre, le bénéfice de cette œuvre considérable à laquelle, il ne faut pas le contester aujourd'hui, tous les partis se sont associés, et que plusieurs de ses détracteurs nouveaux avaient même voulu grandir quand on l'a proposée aux Chambres (2). »

Qui oserait soutenir que nous devons cesser de payer les intérêts de la dette contractée pour le paiement de l'indemnité et des frais de la guerre ? Elle se confond avec la dette publique tout entière, et notre dette publique, c'est une dette sacrée. Il a fallu accroître notre armée et notre marine, c'est le gage de notre sécurité. Après avoir paré aux besoins de la défense nationale, après avoir dépensé, il fallait travailler et produire : aussi, était-il urgent de « réorganiser l'outillage de travail du pays, améliorer ses voies de transport (3), développer ses ports maritimes,

(1) *Rapport sur la situation financière de la France* Impr. n° 1031, 1890, p. 33.

(2) Discours à la Chambre des députés, 13 juillet 1885. (*Journal officiel*, 14 juillet 1885, p. 1144.)

(3) Au 31 décembre 1869. les dépenses faites par les compagnies, ainsi que celles restant à faire à

étendre ses écoles (1) ». Qui aurait osé s'opposer à un tel plan de travail (2) ? Après la guerre de 1870 et la Commune de 1871, notre pays était anéanti. Tout était à reconstituer à la fois : frontière, armée, crédit, et c'est ce qui explique comment les dépenses publiques ont dépassé toutes les prévisions. Depuis 1869, nous avons entamé et dépassé successivement le deuxième et le troisième milliard : avec les budgets communaux et départementaux, le pays dépense près de 5 milliards par an. Ce n'est pas l'énormité de cette dépense, aussi considérable qu'elle soit, qu'il convient d'examiner, c'est son utilité et sa nécessité. Or, sur les 1 500 millions de recettes complémentaires que le Trésor a perçus depuis 1870, 1 300 millions s'appliquent à des dépenses urgentes, indispensables, que tous les gouvernements : république, empire, monarchie, auraient dû contracter et acquitter.

partir du 1^{er} janvier 1870, pour l'achèvement du réseau concédé, non compris les subventions de l'État, étaient évaluées à :

Dépenses faites au 31 décembre 1869	7 039 236 800
— à faire au 1 ^{er} janvier 1890	1 533 810 400
	8 573 047 200

Au 31 décembre 1895, les six grandes compagnies de chemins de fer avaient dépensé comme capital actions	1 469 894 564
Elles ont dépensé, comme obligations	11 640 021 859
Les compagnies secondaires ont dépensé, comme obligations . .	130 500 155

Les dépenses de premier établissement des six grandes compagnies des réseaux secondaires et du réseau de l'État s'élevaient à 11 108 284 147 fr. au 31 décembre 1895.

(P. 298, *Statistique des chemins de fer français du Ministère des travaux publics.*)

(1) « Une démocratie n'a pas de mandat plus impérieux que de répandre à flots l'instruction à tous les degrés, et surtout l'instruction populaire, afin que tous les citoyens puissent développer librement leurs facultés, afin que dans l'exercice de la vie publique, ils connaissent exactement leurs droits et leurs devoirs. » (*Rapport général au Sénat sur le budget de 1892.* Impr. n° 119, p. 12 et 13).

Dans son ouvrage « *L'Enseignement primaire dans les pays civilisés* », M. E. Levasseur a fait le tableau le plus complet des sacrifices que notre pays a consentis pour donner à nos enfants l'instruction la plus développée, la plus large. Dans un tableau des dépenses des écoles primaires effectuées depuis 1855 jusqu'en 1892, il montre les charges afférentes aux communes, aux départements et à l'État. Voici, d'après ce tableau, quelques chiffres :

Années.	Communes.	Départements.	État.	Total.
	—	—	—	—
Millions.				
1855. . .	19,1	5,4	5,0	29,5
1860. . .	22,8	5,8	5,4	34,0
1870. . .	41,8	9,2	10,5	61,6
1880. . .	53,8	8,5	19,8	82,2
1892. . .	60,3	»	125,9	186,3

« La France républicaine, dit M. E. Levasseur, s'est, à la fin du xix^e siècle, parée d'écoles comme, après les terreurs de l'an 1000, elle s'était parée d'églises. Il y a des pays démocratiques, comme les États-Unis et la Suisse, qui construisent dans leurs villes de plus somptueuses écoles que la France. L'erreur du Parlement a été de vouloir faire tout d'un seul coup, ce qui aurait coûté ou paru coûter si l'on s'était moins pressé. » *Pages 74 et suiv.* (Berger-Levrault et C^{ie}, éditeurs).

(2) « Si vous supportez ces charges sans fléchir, disait à la Chambre des députés le 14 décembre 1882, M. Henri Germain, si vous continuez à vous enrichir avec un budget de près de 3 milliards, c'est que vous inscrivez dans votre budget 300 millions pour l'instruction et pour les travaux publics (*Applaudissements à gauche*). Je considérerais non seulement comme une faute, mais presque comme un crime, de restreindre le budget de l'instruction publique et des travaux publics. » (H. Germain. Discours parlementaires, t. II, p. 16 et 17.)

Que l'on s'étonne, dès lors, des embarras budgétaires qui se renouvellent périodiquement !

Les difficultés financières et fiscales auxquelles il a fallu pourvoir depuis 1870, apparaîtront d'autant plus lourdes, si l'on se rappelle, comme l'a fait observer le ministre des finances, M. Cochery, dans l'exposé des motifs du budget de 1895 (1) que « les budgets de 1852 à 1870 ont tous été réglés en déficit à l'exception de celui de 1858 qui a donné un excédent de recette de 62 millions. Ceux de 1855, 1868, 1869 figurent dans les comptes généraux des finances avec des excédents, mais en examinant la nature des recettes qui composent les voies et moyens de ces budgets, on voit que ces excédents ne sont qu'apparents.

Les déficits budgétaires de ces dix-huit années s'élèvent à plus de 500 millions, malgré les 4 milliards empruntés pendant cette période en rentes perpétuelles et les 134 millions d'impôts nouveaux établis de 1852 à 1870. »

IX.

NOTRE VIEUX RÉGIME FISCAL.

Jamais pays ne s'est trouvé en présence de difficultés aussi graves que le nôtre. Il lui a fallu, tout à la fois, créer des impôts, augmenter les anciens, emprunter des capitaux dont le total dépassait tout ce que l'imagination pouvait concevoir. On a bien cité et on cite souvent encore, l'exemple des États-Unis qui, pour supporter la guerre de Sécession, ont fait des sacrifices considérables : mais on oublie de dire que les États-Unis n'avaient qu'à s'occuper d'eux-mêmes, à se défendre eux-mêmes, tandis que nous étions entourés de voisins qui ne pouvaient voir avec impassibilité les efforts que nous faisons pour panser nos plaies et redevenir la nation d'autrefois. Aussi peut-on se demander aujourd'hui à qui nous sommes redevables, en grande partie, du succès des efforts du pays, à quelle organisation nous devons particulièrement notre relèvement financier. Quelles que soient ses imperfections, nous n'hésitons pas à dire que notre vieux régime fiscal, si attaqué, si antique, a droit à quelque reconnaissance.

La facilité avec laquelle il a subvenu aux besoins de la guerre et de la paix n'est-elle pas la meilleure réponse aux critiques dont on l'accable ?

Ce régime fiscal ne vaut rien, dit-on sans cesse, car il ne répond pas aux besoins de la démocratie et du pays. Il faut le remanier de fond en comble et le remplacer par une fiscalité plus moderne, plus démocratique, plus juste.

Ce vieux régime fiscal, répondrons-nous, a permis cependant, sans trop d'efforts, de recouvrer près de 1 500 millions de plus qu'en 1869, de payer les 12 milliards du coût de la guerre, d'aider au relèvement économique, commercial, industriel et financier du pays (2). Des fautes, des erreurs, ont été commises, — quel est le

(1) *Exposé des motifs du budget de 1895*. Rapport général de M. Cochery. Impr. n° 998, p. 22, en note.

(2) Dans l'audience solennelle du 16 juin 1897 de la Cour des comptes. M. le premier président Boulanger, en installant M. le conseiller-maire Clauzel, en remplacement de M. Grimpel, rappelait qu'au lendemain de la guerre « 800 millions d'impôts nouveaux avaient été si prudemment établis, choisis avec une telle expérience que toutes les prévisions se sont réalisées pendant que se développaient paral-

gouvernement qui n'en a jamais commis et quel est celui qui n'en commettra jamais ? — Mais, malgré les crises intérieures et extérieures, les changements trop fréquents de ministères, les passions et les luttes politiques, les programmes divergents des partis, la masse du pays travaille et économise, et vaut mieux que grand nombre de politiciens qu'elle a chargés cependant du soin de défendre ses intérêts.

Est-il exact de dire que le pays marche à la ruine ? Sur ce point, nous avons voulu interroger les chiffres et rechercher, d'après quelques indices économiques, la situation matérielle de la France aussi exacte que possible.

Parmi les indices caractéristiques de la prospérité générale, « il en est qui révèlent surtout le plus ou moins d'activité du travail à un moment donné ; d'autres suivent les progrès de l'outillage national ; d'autres, enfin, marquent le niveau de la richesse acquise ou du crédit public (1) ». Interrogeons ces divers indices, en établissant comme l'avait fait en 1888, M. de Foville (2), une sorte de carte de météorologie économique et sociale comme le faisait aussi en 1892, M. Rouvier, dans son projet de budget de l'exercice 1893 (3). Nous avons interrogé successivement la poste, le télégraphe, les chemins de fer, les voies de transport maritimes, les mines, la banque, etc. : en comparant, dans les tableaux qui vont suivre la France actuelle à celle de 1869 et de 1876, nous avons laissé les chiffres répondre.

TABLEAU (pages 16 et 17).

XI.

CE QUE PROUVENT, etc. (p. 18).

lèlement, sur les anciennes taxes, des plus-values qui ont dépassé 200 millions ». Les chefs « qui avaient reçu l'honneur et la responsabilité de trouver le crédit, ajoutait M le premier président Boulanger, ont été aussi les libérateurs du territoire. Ils disparaissent peu à peu. C'est justice que, quand on les rencontre, au soir de leur vie, on les salue avec reconnaissance et respect »

(*Journal officiel* du 18 juin 1897, p. 3371 et 3372.)

Voir également, dans la *Revue de Paris* du 15 juin 1897, la magistrale étude de M. R. Stourm, de l'Institut, sur le *Système français d'impôts* ; broch. in-8°, impr. Chaix.

Voir plus loin nos indices économiques.

(1) *Exposé des motifs du budget de 1893*, p. 66.

(2) Essai de météorologie économique et sociale, par M. de Foville. Communication faite à la Société de statistique de Paris le 18 avril 1888.

(3) Impr. n° 1959, Projet de loi du budget de 1893, p. 67 et 68.

X. — INDICES ÉCONOMIQUES, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, FINAN

INDICES ÉCONOMIQUES.	UNITÉS.
Circulation postale	Millions d'objets.
Articles d'argent	Millions de francs.
Circulation télégraphique	Millions de télégrammes.
Chemin { Tonnage	Millions de tonnes kilométriq.
de { Voyageurs	Millions de voyageurs kilométriq.
fer. { Recettes	Millions de francs.
Longueur du réseau	Milliers de kilomètres.
Tonnage maritime	Millions de tonnes.
Navigation intérieure	Millions de tonnes kilométriq.
Production de la houille	Millions de tonnes.
Consommation de la houille	Id.
Production de la fonte	Milliers de tonnes.
Importations	Millions de francs.
Exportations	Id.
Importations et exportations réunies	Id.
Commerce spécial total	Id.
Brevets	Unités.
Gaz à Paris	Millions de mètres.
Force motrice (chevaux-vapeur)	Milliers de chevaux.
Nombre de cotes de patentés	Milliers.
Produits de l'octroi de Paris	Millions de francs.
Recettes des théâtres	Id.
Consom- { du tabac	Millions de kilogrammes.
mation { du sucre	Id.
Valeurs cotées à la Bourse de Paris (cote officielle)	Unités.
Successions taxées	Millions de francs.
Donations	Id.
Caisses d'épargne	Id.
Produit de la taxe sur les valeurs mobilières	Id.
Revenu { des actions françaises	Id.
des obligations françaises	Id.
Répartition des valeurs taxées françaises et étrangères	Id.
Droit de timbre { des sociétés et villes étrangères	Id.
par abonnement { sur les valeurs étrangères	Id.
Droits de timbre sur les effets négociables et non négociables	Id.
Capitaux taxés	Milliards.
Capitaux taxés y compris les effets et billets de la Banque de France	Id.
Droit de transmiss. sur titres de soc. franç. et étr.; val. sur lesquelles les droits ont été assis	Millions de francs.
Droits de mutations entre vifs sur fonds et titres français et étrangers	Id.
Chambre de compensation de Paris, montant des effets	Id.
Banque { Dépôts de titres, nombre	Nombre.
de { — valeurs	Millions.
France. { Mouvement de caisse	Id.
Escomptes	Id.
Encaisse	Id.
Taux de l'escompte	Pour 100.
Bons du Trésor	Id.
Rente 3 0/0	Cours moyen.
Nord	Id.
Fusion 1857	Id.
— 1866	Id.
Obliga- { Orléans 3 0/0 anciennes	Id.
tions. { Est 3 0/0 anciennes	Id.
Ouest 3 0/0 anciennes	Id.
Midi 3 0/0 anciennes	Id.
Ville de Paris 1869	Id.

(1) D'après le rapport de M. Guillaumet à la Commission de budget. Impr. n° 2762. (Annexe du procès-verbal de la séance de la Chambre

CIERS, SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE EN 1869, 1876 ET 1893 A 1896.

1869.	1876.	DERNIÈRES ANNÉES CONNUES.				DIFFÉRENCE entre LA PREMIÈRE et LA DERNIÈRE ANNÉE.
		1893.	1894.	1895.	1896.	
						POUR 100.
691	834	»	1 911	»	»	176
168	200	»	770	»	»	358
4,7	8	»	35,2	»	»	648
6 273	8 325	»	12 482	»	13 217 (1)	110
4 107	4 962	»	10 330	»	11 154 (1)	171
696	867	»	»	1 211,5	1 298 (1)	86
16,93	20,32	»	36,249	»	36,891 (1)	117
13,2	16,7	»	24,4	»	»	84
1 999	1 953	»	3 912	»	»	95
13,5	17,1	»	27,4	»	»	102
21,4	24,5	»	38	»	»	77
1 381	1 435	»	2 069	»	»	49
3 153	3 950	»	»	»	3 837	21
3 074	3 570	»	»	»	3 404	10
6 227	7 520	»	»	»	7 241	16
6 228	7 564	»	6 928	»	»	11
5 906	6 736	9 860	»	»	»	66
145	189	»	»	»	308	119
2 060	2 650	5 734	»	»	»	178
1 775	1 817	»	2 053	»	»	15
101,6	124,2	»	»	155	»	52
15,2	21,7	»	»	29,6	»	94
32,6	31,5	35,5	»	»	»	9
268	271	»	»	428	»	59
402	»	»	938	»	»	133
3 637	4 702	»	5 740	»	»	57
930	1 068	»	994	»	»	6
711	769	»	3 286	»	»	362
»	35	»	»	65	»	85
»	456	»	600,5	»	»	31
»	577	»	853,7	»	»	47
»	1 070 (1874)	»	1 653	»	»	54
»	2 178 (1880)	»	4 409	»	»	102
»	2 796 (1880)	»	5 749	»	»	105
12,6	32,0	13,6	13,1	13,3	13,9	10,31
25,3	21,3	27,2	26,3	26,6	27,9	10,27
26,5	23,8	30,3	29,8	30,1	31,4	18,49
8 173	9 373 (1880)	»	19 109	»	»	133
7 124	16 451 (1874)	»	50 155	»	»	604
1 602 (1872)	2 213 (1874)	»	»	»	7 351	358
2 243	2 564 (1875)	»	»	4 418	»	96
987	1 456	»	3 277	»	»	232
50 666	56 010	»	»	89 179	»	76
6 628	5 640	»	»	8 621	»	30
1 263	1 991	»	»	3 189	»	152
5 à 6 0/0 (1871)	4 0/0 (1875)	»	»	»	2 0/0	»
4 à 6 0/0 (1871)	2 à 4 0/0 (1875)	»	»	»	1 1/4 à 1 3/4	»
71,85	69	»	»	»	101,925	41,8
338,03	324,64	»	»	»	480,909	42,2
331,09	321,25	»	»	»	475,87	43,7
328,56	319,40	»	»	»	475,259	44,6
334,309	323,815	»	»	»	476,489	42,5
332,199	319,612	»	»	»	474,301	42,5
330,625	320,716	»	»	»	475,477	43,8
328,61	320,449	»	»	»	472,228	43,7
372,25	371,469	»	»	»	432,918	16,2

du 20 juillet 1897.)

XI.

CE QUE PROUVENT CES INDICES ÉCONOMIQUES ET CES CHIFFRES.

Ces chiffres montrent le développement, depuis 1869, des principaux éléments constitutifs de la richesse publique.

La circulation postale a augmenté de 176 pour 100; la circulation télégraphique de 648 p. 100; le tonnage des chemins de fer de 110 p. 100; le nombre des voyageurs de 171 p. 100; les recettes de 86 p. 100; la navigation intérieure de 95 p. 100; la production de la houille, de 102 p. 100; la consommation de la houille, de 77 p. 100; la production de la fonte de 49 pour 100; la force motrice (chevaux-vapeur), 178 p. 100; le nombre de cotes de patentes de 15 p. 100; le total des successions taxées, de 57 p. 100; les donations, de 6 p. 100; les fonds déposés dans les caisses d'épargne, de 362 p. 100; le produit de la taxe sur les valeurs mobilières, de 85 p. 100; le montant des escomptes à la Banque, de 23 p. 100; l'encaisse, de 152 p. 100; le nombre de titres déposés à la Banque, de 96 p. 100; les exportations, de 10 p. 100; les importations et exportations réunies, de 16 p. 100; le commerce spécial total, de 6 p. 100; le nombre de brevets d'invention, de 67 p. 100, etc.

XII.

LES ŒUVRES D'ASSISTANCE, DE BIENFAISANCE.

Les sociétés de secours mutuels, caisses d'épargne, caisse nationale des retraites pour la vieillesse, caisses d'assurances en cas d'accidents ou de décès, se sont multipliées. En dehors du contrôle ou de la garantie de l'État, grand nombre de ces sociétés bénéficient dans une large mesure des subventions budgétaires. La protection des enfants du premier âge (loi du 23 décembre 1874), la protection à accorder aux enfants assistés ou moralement abandonnés (loi du 24 juillet 1889), les libéralités de l'État en faveur de l'enseignement secondaire et supérieur, l'assistance médicale (loi du 15 juillet 1893), les subventions en faveur des institutions de sourds et muets et d'aveugles, les secours pour pertes matérielles causées par les intempéries, etc., toutes ces mesures prouvent que ceux qui souffrent ont trouvé, près des pouvoirs publics dans la mesure du possible, aide et assistance (1).

M. Maurice Lasserre, député, dans son rapport à la commission du budget sur le ministère de l'Intérieur, a fait un relevé des dépenses consacrées, rien que dans le budget qu'il examinait, en faveur de divers services d'assistance publique. Ces dépenses s'élèvent à 12 674 955 fr. (2). Quelques chiffres comparatifs démontreront le développement de quelques-unes des œuvres d'assistance, de mutualité, de charité : elles n'ont pas été oubliées, au milieu de ce grand mouvement industriel, commercial et financier (voir p. 19).

Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur aux deux documents des plus remarquables que nous avons déjà cités : le discours de M. le procureur général

(1) Voir le discours prononcé par M. le procureur général Renaud à l'audience solennelle de la Cour des comptes du 16 octobre 1897, sur « l'œuvre budgétaire de la troisième république en matière d'assistance » (*Journal officiel*, 23 octobre 1897).

(2) Rapport sur le budget du *Ministère de l'Intérieur*, par M. Maurice Lasserre, député. Impr. n° 2690. Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 21 juillet 1897.

Renaud, et le rapport de M. Maurice Lasserre. L'honorable rapporteur du budget du ministère de l'Intérieur a donné de nombreux tableaux et chiffres sur la mutualité et prévoyance, sur le service des pensions de retraite, sur les sociétés de secours mutuels. Il a pu dire, avec raison, que « la République s'était imposé de lourdes charges pour venir en aide à toutes les catégories de faibles et de malheureux (1) et « qu'en prêtant aux sociétés de secours mutuels un appui moral et un concours financier, comme en organisant d'une façon méthodique, sans parcimonie, mais aussi sans prodigalité, l'assistance publique, le gouvernement de la République s'est acquitté de l'un des premiers devoirs des mandataires du peuple dans un État démocratique (1) ».

	1869.	1893.	Augmentation pour 100.
Sociétés de secours mutuels (2).	6 119	7 295	19
Total des membres des sociétés de secours mutuels.	902 103	1 175 348	30
Situation financière.	38 490 111	169 123 761	339
Participation de l'État (2) aux dépenses du service des enfants assistés ou moralement abandonnés.	1 700 000	4 250 000	149
Hôpitaux (2)	415	318	(— 30)
Hospices	291	530	82
Hôpitaux-hospices	851	916	7
Nombre de lits.	141 576	180 758	27
Recettes	61 973 950	158 279 247	155
Dépenses	57 881 414	128 502 953	122

XIII

RÉSUMÉ GÉNÉRAL ET CONCLUSION. — LE RESPECT DU CONTRIBUABLE.

Parvenu au terme de cette étude, nous pouvons en déduire les conclusions en établissant, comme dans un bilan, l'actif et le passif de la situation de la France depuis 25 ans. Ces constatations sont utiles, car « on ne peut faire de bonnes finances si l'on ne s'appuie pas sur l'étude des faits (3) ».

Depuis 1869, les dépenses totales des budgets se sont élevées à près de 95 milliards et à 90 milliards depuis 1871. Sur ces 95 milliards, 25 milliards ont été dépensés pour la guerre, la marine et les colonies, 3 milliards pour l'instruction publique ; 5 milliards pour les travaux publics sans compter les dépenses effectuées par les compagnies privées (4). La guerre de 1870, l'indemnité payée aux Allemands,

(1) Pour tous les renseignements sur les sociétés de secours mutuels, enfants assistés, hôpitaux, voir l'*Exposé de la situation de l'Empire présenté au Sénat et au Corps législatif*, novembre 1869, imprimerie impériale, p. 7, 24, 25, etc.

(2) Rapport de M. M. Lasserre. Pages 34 et 35.

(3) *Léon Say : Discours au Sénat*, 19 décembre 1882. M. Léon Say ajoutait dans ce remarquable discours : « Je crois qu'il faut avoir les yeux constamment tournés du côté des faits, qu'il faut, à chaque instant, voir comment la richesse, l'industrie et le progrès se comportent dans notre pays ; qu'il faut, en un mot, modeler son budget sur la situation du pays, qu'il faut avoir constamment cette situation sous les yeux pour être sûr, à tout moment, de ne pas se tromper sur l'interprétation des phénomènes économiques qui se produisent. »

(4) Dans son livre sur les *Travaux publics* (E. Flammarion édit.) M. Yves Guyot fait remarquer que « cette question d'extension des voies de chemin de fer a pris place dans les préoccupations du gouvernement et des assemblées législatives, à côté de la reconstitution de notre matériel de guerre et des forces navales. On peut, ajoute-t-il, « mesurer l'œuvre accomplie en chiffre des dépenses qui ont été effectuées de 1876 à 1893 en travaux de chemins de fer. La somme atteint plus de 8 milliards dont 3 200 millions à la charge exclusive de l'État. » (Pages 231 et 235.) En ajoutant les sommes consacrées aux routes

la Commune de 1871 ont coûté 12 milliards. La France qui, pour les chemins de fer était au sixième rang avant la guerre, est maintenant tout près du premier (1). Routes, canaux, télégraphes, moyens de transport et de communication ont été améliorés, développés. Nous avons supporté des pertes énormes, 2 milliards avec le phylloxéra (2) qui a détruit nos vignobles qu'il a fallu reconstituer, 4 à 5 milliards dans des spéculations insensées qui ont conduit au krach de 1882 (3) ; 1 milliard dans le Panama ; 3 à 4 milliards dans des placements sur des valeurs et titres divers, fonds étrangers, mines de cuivre en 1889, et tout récemment dans les mines d'or.

Si la France n'avait pas conquis un grand développement commercial et industriel, si, malgré tout, ses ressources et ses épargnes ne s'étaient pas accrues dans de fortes proportions, comment aurait-elle pu supporter ces pertes, véritables fléaux, comment n'aurait-elle pas succombé sous le poids des charges accumulées par les événements de 1870-1871 ? Et n'avons-nous pas le droit de dire qu'elle aurait atteint un degré de prospérité sans exemple, que la richesse publique et privée se serait accrue dans bien d'autres proportions que celles que nous indiquons, sans les crises intérieures et extérieures qui, depuis 1870, ne l'ont pas ménagée ?

Non, il n'est pas exact comme on l'entend affirmer parfois, que la France se ruine, qu'elle marche à la banqueroute, que ses finances sont délabrées, que ses ressources vives sont atteintes ! Il faut protester avec énergie contre ce pessimisme exagéré, dangereux, décourageant : les indices économiques et financiers que nous avons relevés d'après les documents officiels, les chiffres que nous avons cités montrent où est la vérité.

Est-ce à dire que tout soit pour le mieux, qu'il convienne de tout admirer, et de se complaire dans les résultats acquis, parce que le pays a pu supporter et acquitter, avec une ponctualité admirable, toutes les charges qui lui ont été imposées ? Non, sans doute. L'optimisme est parfois aussi dangereux que le pessimisme, il empêche d'envisager avec calme et impartialité la situation présente et d'en prévoir autant qu'il est possible, les défauts et les périls, ou de négliger les améliorations que l'on peut réaliser.

Les progrès économiques que nous avons constatés doivent être considérés comme une preuve chiffrée de la vitalité de notre pays, de son énergie, et de la puissance de son travail, de son esprit d'ordre et d'économie : ils témoignent surtout de ce qu'on pourrait obtenir de lui si, à chaque instant, son initiative, son activité, n'étaient pas troublées, entravées soit par des attaques contre le capital,

nationales, aux voies navigables, aux ports maritimes, M. Yves Guyot constate qu'il a été dépensé environ 10 milliards, double de la contribution de guerre imposée par l'Allemagne. (Page 238.)

(1) Voir le rapport de M. Guillaïn, député, rapport présenté à la Commission du budget sur les *Annuités et garanties d'intérêt*, et dans lequel la situation de nos compagnies de chemin de fer depuis 1870 est examinée avec les détails les plus complets. Nous recommandons particulièrement le tableau qui se trouve aux pages 4 et 5. (Impr. n° 2712. Annexe au procès-verbal de la séance de la Chambre des députés du 21 juillet 1897.)

(2) Si le phylloxéra a fait subir aux propriétaires des pertes énormes, il a imposé aussi à l'État un lourd sacrifice. De 1878 à 1890, d'après un travail de M. Hennebique, publié dans le *Dictionnaire des finances* (t. II, p. 870), le nombre de propriétaires dégrevés s'est élevé à 2 872 264 ; le montant des dégrevements en principal et centimes additionnels s'est chiffré par 17 029 806 fr. 41 c., correspondant à un total de pertes de 1 802 484 399 fr.

(3) Quant au *krach* de 1882, suivant l'expression de M. Léon Say, « ce fut une nouvelle rançon de plusieurs milliards payés à la spéculation, comme la rançon de 1871 a été payée aux Allemands. » (*La Politique financière de la France* · *Journal des Économistes*, 15 nov. 1882)

contre ceux qui possèdent, soit par de fausses mesures législatives. Il est bien, sans doute, que les rentes et les valeurs mobilières soient en hausse; que les impôts rentrent avec régularité, malgré leur énorme accroissement. Ne serait-il pas mieux encore, si notre commerce extérieur se développait davantage, si nous pouvions lutter, à armes égales, avec nos concurrents sur les diverses places étrangères (1)? Ne serait-il pas mieux encore si des affaires nouvelles étaient créées, si à la richesse acquise venait s'ajouter un surcroît de richesses nouvelles, si enfin, l'esprit d'entreprise ne menaçait pas de s'étioler et de disparaître? Ce que demandent tous ceux qui travaillent en France, ce n'est pas la protection de l'État, c'est de pouvoir travailler comme ils l'entendent, de ne pas être emmaillottés dans une foule de règlements et de lois. Au lieu de songer sans cesse à créer de nouveaux impôts, à bouleverser notre système fiscal qui a fait ses preuves, ne serait-il pas préférable de rechercher les travaux utiles et féconds qui pourraient encore développer cette richesse publique dont nous avons le droit d'être fiers mais qui serait vite tarie, si malheureusement la France restait stationnaire dans la voie du progrès alors qu'elle est entourée de concurrents redoutables; si enfin nous devons toujours supporter les charges que la guerre nous a léguées? Qui donc a fourni tous les capitaux et supporté tous les impôts? Ceux qui travaillent, les commerçants, les industriels; ceux qui ont travaillé et économisé, c'est-à-dire les rentiers. Tous ces contribuables — nous l'oublions trop souvent — ont bien droit maintenant à quelque ménagement, nous dirons même à quelque respect de la part du législateur : ils ont donné un éclat incomparable au crédit public, à ce crédit qu'il faut soutenir énergiquement contre tous ceux qui par des mesures inconsidérées, insuffisamment étudiées, pourraient y porter atteinte, car son relèvement, sa puissance et son éclat ont rejailli sur notre situation politique, notre influence et notre relèvement à l'extérieur.

Alfred NEYMARCK.

XIV.

TABLEAUX ANNEXES.

I.

Dépenses annuelles budgétaires et totales de 1869 à 1897 (2).

Années.	Millions.	Années.	Millions.
1869. . .	2 013	1874. . .	2 817
1870. . .	3 265	1875. . .	2 972
1871. . .	3 139	1876. . .	3 065
1872. . .	2 807	1877. . .	3 104
1873. . .	2 960	1878. . .	3 402

(1) Voir dans le *Journal des Économistes* du 15 octobre 1897, l'étude documentée de M. Yves Guyot, intitulée : *Deux périodes du commerce de la France : 1887-1891 et 1892-1896*

Voir aussi le rapport de M. Ch. Roux, député, sur le budget de 1898 du ministère du commerce. (Impr. n° 2700) Il constate que « pendant que nos échanges augmentent de 106 millions sur un mouvement de 7 200 millions (commerce spécial), ceux de l'Angleterre croissent de 890 612 335 fr, sur un mouvement de 18 454 702 950 fr, — et ceux de l'Allemagne de 361 502 750 fr sur un mouvement de 9 659 715 000 fr (commerce spécial) [p 13, 14, 15 et suivantes].

(2) Pour les dépenses de 1869 à 1883, voir le *Bulletin de statistique et de législation comparée du Ministère des finances*, mai 1892, p. 472.

Années.	Millions.	Années.	Millions.
1879. . .	3 391	1889. . .	3 247
1880. . .	3 431	1890. . .	3 287
1881. . .	3 710	1891. . .	3 258
1882. . .	3 801	1892. . .	3 380
1883. . .	3 842	1893. . .	3 450
1884. . .	3 538 (1)	1894. . .	3 479
1885. . .	3 466	1895. . .	3 434
1886. . .	3 293	1896. . .	3 393 (2)
1887. . .	3 260	1897. . .	3 385
1888. . .	3 220	TOTAL . .	94 809

II.

Répartition, par services, des dépenses principales des exercices 1869 à 1897 (3).

Années.	Dettes publiques et dotations.	Guerre.	Marine.	Colonies.	Travaux publics.	Instruction.
—	—	—	—	—	—	—
Millions.						
1869. . .	554	393	163	»	113	25
1870. . .	587	380	196	»	83	26
1871. . .	681	406	167	»	76	28
1872. . .	1 132	386	143	»	138	33
1873. . .	1 330	481	151	»	140	35
1874. . .	1 191	473	152	»	188	36
1875. . .	1 230	485	155	»	193	36
1876. . .	1 265	522	170	»	215	39
1877. . .	1 189	540	192	»	214	48
1878. . .	1 206	556	197	»	226	55
1879. . .	1 258	537	194	»	162	59
1880. . .	1 256	558	193	»	172	80
1881. . .	1 254	624	207	»	133	83
1882. . .	1 297	639	222	»	118	129
1883. . .	1 328	615	259	»	132	146
1884. . .	1 295	589	298	»	131	166
1885. . .	1 320	600	309	»	154	167
1886. . .	1 345	581	272	»	115	134
1887. . .	1 287	555	243	»	119	133
1888. . .	1 287	547	255	»	231	133
1889. . .	1 283	565	200	59	213	135
1890. . .	1 284	580	201	57	216	182
1891. . .	1 254	708	230	68	205	177
1892. . .	1 282	677	251	81	240	168
1893. . .	1 269	649	253	78	272	173
1894. . .	1 234	647	274	82	290	191
1895. . .	1 217	637	268	78	286	190
1896 (4). .	1 227 (8)	650	265	83	264	194 (5)
1897 (7). .	1 263 (9)	622	258	28	214	198 (6)
TOTAUX . .	34 605	16 202	6 338	614	5 253	3 199

(1) Pour les dépenses de 1884 à 1895, voir le *Bulletin de statistique et de législation comparée du Ministère des finances*, avril 1897, p. 422.

(2) Pour les budgets de 1896 et 1897, voir le *Bulletin de statistique*, janvier 1896 et avril 1897.

(3) Tous les chiffres indiqués dans ce tableau ne portent que sur les totaux; nous avons éliminé les décimales. Voir le *Bulletin de statistique et de législation comparée du Ministère des finances*, de 1883 à août 1897.

(4) Compte de l'administration des finances.

(5) Non compris les beaux-arts, 16 481 000.

(6) — — — 13 365 099.

(7) Crédit voté (L. 29 mars 1897).

(8) Y compris 13 171 720 pour l'Algérie.

(9) — — — 13 183 720 —